

Direction générale de la santé publique

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 27 mai 2020

Monsieur Peter Sergakis  
Président  
Union des tenanciers de bars du Québec  
7373, rue Cordner  
Lasalle (Québec) H8N 2R5

Monsieur le Président,

La présente donne suite à la correspondance que vous avez transmise le 19 mai dernier à la vice-première ministre, madame Geneviève Guilbault, et à la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann.

Dans cet envoi, vous faisiez part, à titre de président de l'Union des tenanciers de bars du Québec, des impacts financiers importants des mesures d'urgence sur le secteur des bars et de l'importance de clarifier les distinctions entre les restaurants et les bars dans les arrêtés ministériels 2020-004 et 2020-008, sur la reprise des activités de ce secteur dans le cadre du plan de relance du gouvernement du Québec.

Tout d'abord, nous tenons à préciser que nous sommes très conscients des pertes considérables qui sont subies dans différents secteurs d'activités, dont celui des bars, en suivi à la fermeture des commerces non essentiels en raison de pandémie de COVID-19.

D'un point de vue de santé publique, l'élargissement des voies d'accès à l'alcool a toujours constitué un enjeu. Par ailleurs, tel que le relève la Régie des alcools, des courses et des jeux, l'octroi d'un droit de vente d'alcool pour emporter nécessiterait des modifications législatives. Étant donné que l'alcool est déjà suffisamment accessible sur le territoire québécois, par l'intermédiaire des commerces prioritaires actuellement en activité, la santé publique n'est pas favorable à l'utilisation de l'urgence sanitaire pour apporter les modifications législatives requises pour permettre aux bars de vendre de l'alcool pour emporter.

... 2

Par ailleurs, bien que certains titulaires de permis de bar puissent avoir comme principale activité la vente de nourriture, ceux-ci n'ont actuellement pas le droit, en vertu des arrêtés ministériels 2020-004 et 2020-008, de vendre de la nourriture pour emporter.

À cet effet, nous vous invitons à être attentif aux annonces qui seront faites par le gouvernement du Québec, au cours des prochaines semaines, quant à la reprise graduelle des activités économiques du secteur des bars et des restaurants. Pour plus d'information, vous pouvez également consulter le site Internet [Quebec.ca/coronavirus](http://Quebec.ca/coronavirus).

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur national de santé publique  
et sous-ministre adjoint,



Horacio Arruda, M.D., FRCPC

N/Réf. : 20-MS-04037